



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ENERGY/2003/1  
5 septembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE  
Treizième session, 19-21 novembre 2003  
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE CADRE DE L'APPUI  
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION DE LA CEE**  
(Initiative régionale)

À sa réunion de juin 2003, le Bureau élargi du Comité de l'énergie durable de la CEE a examiné si la Commission devait lancer un sous-programme relatif aux énergies renouvelables dans le cadre de son programme de travail sur l'énergie durable, et plus précisément à quel domaine particulier elle devrait s'intéresser, eu égard aux autres organisations internationales travaillant dans ce domaine. Dans cette optique, le Bureau a invité le secrétariat à soumettre à l'examen du Comité de l'énergie durable, à sa treizième session, une proposition d'élargissement de la portée des activités du programme actuel par l'inclusion d'un nouveau sous-programme sur les énergies renouvelables. Cette proposition était motivée par l'intérêt politique croissant accordé aux énergies renouvelables en tant que moyen de renforcer la protection de l'environnement et d'assurer le développement durable dans la région de la CEE. Elle s'inscrit également en partie dans le cadre des mesures prises à la suite du Plan d'application découlant du Sommet mondial pour le développement durable, organisé à Johannesburg en septembre 2002, et de la Déclaration ministérielle sur l'environnement adoptée à Kiev. Le Bureau élargi a également invité le secrétariat à proposer un projet de mandat définissant les objectifs, la portée, les modalités et les méthodes de travail correspondantes pour mener à bien le sous-programme (voir annexe I).

## I. Historique

1. À la suite des recommandations du Sommet «Planète Terre» de Rio en 1992 et du Plan d'action sur les orientations stratégiques et les priorités, adopté par la CEE en 1997, le Comité de l'énergie durable a décidé, à sa session annuelle de 1997, de réorienter le programme de travail sur l'énergie pour mettre davantage l'accent sur les questions se rapportant à la production et à l'utilisation rationnelles de l'énergie afin de mieux faire face aux principaux défis de la région en matière énergétique (document ECE/ENERGY/32, Annexe I, Mandats). Certaines activités ont été abandonnées et un certain nombre d'autres, plus propices à la réalisation des objectifs de développement durable, ont été lancées. À l'époque, l'appui des pays membres était insuffisant pour poursuivre le programme de travail sur les sources d'énergie renouvelables, celles-ci n'étant pas perçues comme un domaine d'intervention prioritaire pour la CEE. Toutefois, certaines activités d'assistance technique sur le terrain ont été transférées à l'Unité de coordination des activités opérationnelles. Deux ateliers sur les énergies renouvelables ont été organisés en Asie centrale en 1997, mais le programme a par la suite été progressivement abandonné.

2. À sa neuvième session, en 1999, le Comité a décidé de contribuer aux préparatifs de la neuvième session annuelle de la Commission du développement durable de l'ONU (CDD-9, New York, avril 2001), en soumettant une perspective régionale. Les documents établis pour cette session de la Commission ont par la suite servi de documents de base pour la préparation des chapitres sur l'énergie des principaux projets de documents (par exemple, le Plan d'application) soumis pour examen au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, septembre 2002).

3. C'est pourquoi le Comité a créé une Équipe spéciale intergouvernementale en lui assignant, dans le cadre de son mandat, les trois objectifs suivants: a) définir les questions essentielles en matière de politique énergétique et les éventuelles mesures à prendre pour y apporter une réponse concernant la région de la CEE; b) organiser un Forum de haut niveau ouvert à toutes les parties prenantes (tenu au cours de la dixième session annuelle du Comité, en novembre 2000); et c) élaborer une déclaration à soumettre à la CDD-9. [*«Un pas en avant sur la voie d'un avenir énergétique durable»*, document soumis à titre de contribution régionale de la CEE (ECE/ENERGY/43, annexe I).]

4. Une attention toute particulière a été accordée aux énergies renouvelables au cours des dernières sessions annuelles du Comité. À sa dixième session, le Comité a classé la question des sources d'énergie renouvelables parmi les cinq questions en matière de politique de développement durable à traiter prioritairement, d'un point de vue régional dans le cadre de son programme de travail. Il est à regretter toutefois que cette question soit la seule qui, à ce jour, n'ait pas été ajoutée au programme de travail. Dans la déclaration susmentionnée, les délégués ont instamment demandé aux pays membres de la CEE d'instaurer «un environnement favorable à la mise en valeur et à l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et à leur intégration plus effective dans les systèmes énergétiques des pays membres». En outre, ils ont proposé d'inclure dans le programme de travail du Comité des initiatives visant à «promouvoir et diffuser l'information et apporter une assistance technique aux pays en transition dans le domaine de l'énergie renouvelable» (document ECE/ENERGY/43, annexe I, par. 24 et 29).

## II. Élan politique actuel en faveur de l'énergie renouvelable

5. Au cours de la période 2000-2003, l'appui politique en faveur des énergies renouvelables n'a cessé de croître, tant au niveau national qu'international. La Commission européenne a approuvé la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action communautaires sur l'énergie renouvelable et le Parlement européen a adopté une directive relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité (Directive 2001/77/CE – Directive sur les énergies renouvelables). Des objectifs ambitieux, tant au niveau national qu'à celui de l'Union européenne (UE) ont été fixés, en vue de doubler la part des sources d'énergie renouvelables d'ici à 2010. De même, les États-Unis envisagent des mesures pour une utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables dans le projet de loi sur l'énergie (2002) qui, à l'époque de la rédaction du présent document, faisait l'objet d'un débat au Congrès. En outre, un certain nombre de pays en transition ont adopté des programmes nationaux et se sont fixé des objectifs chiffrés en ce qui concerne la part des énergies renouvelables dans les différentes sources d'énergie utilisées dans le pays.

6. Au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002), les délégations ont adopté une Déclaration commune: «Aller de l'avant dans le domaine de l'énergie renouvelable». Les participants au Sommet ont recommandé que les commissions régionales et les organisations internationales du système des Nations Unies incitent les dirigeants à *«diversifier l'approvisionnement énergétique, grâce à la mise au point de technologies énergétiques de pointe plus propres, plus efficaces, plus abordables au plan économique et d'un meilleur rapport coût-efficacité, telles que les nouvelles technologies des combustibles fossiles et les technologies des sources d'énergie renouvelables...»* (Plan d'application du Sommet). Cette proposition a été appuyée par les dirigeants du G-8, lors de leur rencontre à Évian (France) en mai 2003, qui ont préconisé le développement de technologies plus propres et plus efficaces, notamment par le biais des programmes de la CEE.

7. Enfin, à la cinquième Conférence ministérielle sur le thème «Un environnement pour l'Europe» (Kiev (Ukraine), mai 2003) les ministres ont reconnu l'importance d'intégrer les aspects de l'environnement et du développement durable dans la politique énergétique de la région de la CEE et ont souligné la nécessité de prendre des mesures à cette fin. Ils ont estimé que *«des dispositions devraient être prises d'urgence pour accroître substantiellement la part mondiale des sources d'énergie renouvelables afin d'augmenter leur contribution à l'approvisionnement énergétique total, compte tenu de l'importance des objectifs nationaux et des objectifs régionaux arrêtés à titre volontaire ainsi que des initiatives correspondantes, lorsqu'il en existe»*. Ils ont notamment déclaré ce qui suit: *«Nous, Ministres et Chefs de délégations des États ayant adopté la Déclaration commune "Aller de l'avant dans le domaine de l'énergie renouvelable" à Johannesburg, invitons tous les pays à s'associer à ladite Déclaration»*. Ils ont en outre invité le Comité des politiques de l'environnement et le Comité de l'énergie durable de la CEE *«à étudier [...] le rôle que peuvent jouer les instruments économiques pour ce qui est d'encourager l'exploitation de sources d'énergie renouvelables en tenant compte des travaux de l'OCDE et d'autres organisations internationales»*. (Document ECE/CEP/94/Rev.1; Déclaration ministérielle, par. 47 et 48, disponible sur le site Web: [www.unece.org/Environment & Human Settlement](http://www.unece.org/Environment%20&%20Human%20Settlement)).

### **III. Potentiel de la région CEE en matière d'énergies renouvelables**

#### **Aperçu général**

8. La région de la CEE a un fort potentiel en matière de sources d'énergie renouvelables, lesquelles pourraient contribuer de plus en plus concrètement à la diversification de l'offre, à la réduction des émissions, à la sécurité de l'approvisionnement et à la viabilité du secteur énergétique dans son ensemble, dans une perspective à long terme. À l'heure actuelle, c'est la biomasse solide qui fournit la part la plus importante de l'offre totale d'énergie primaire renouvelable (États-Unis, Canada, Fédération de Russie, Finlande, Suède), suivie de l'hydroélectricité (Canada, Norvège, Fédération de Russie, Suède, Autriche). Ces deux sources d'énergie fournissent près de 80 à 85 % des approvisionnements en énergies renouvelables de la région. La géothermie vient au troisième rang (Islande, Italie, Amérique du Nord). Les autres sources d'énergie renouvelables, moins exploitées, mais dotées d'un potentiel non négligeable, sont le vent (essentiellement en Europe du Nord et du Sud-Est, Amérique du Nord, Fédération de Russie) et l'énergie solaire (région méditerranéenne, Asie centrale). Cela étant, en termes relatifs, la part de l'énergie renouvelable dans la région de la CEE, y compris celle produite par les grandes centrales hydroélectriques, reste inférieure à 5 % de l'approvisionnement total actuel en énergie primaire.

9. À l'heure actuelle, l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables représente plus de 15 % de la quantité totale d'électricité produite dans la région de la CEE et provient pour 90 à 95 % des centrales hydroélectriques (y compris les grandes centrales). Au cours de la période 1990-2000, la production brute d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables a baissé en Amérique du Nord, mais a augmenté dans les États membres de l'Union européenne et dans les pays en transition de l'Europe centrale, et est restée relativement stable dans les États baltes et en Europe du Sud-Est (annexe III, données fournies par l'Association régionale chargée de la réglementation de l'énergie (ERRA) concernant neuf pays d'Europe centrale et du Sud-Est). Ces tendances sont le reflet de la politique de production d'énergie hydroélectrique, sauf dans les États membres de l'Union européenne où, grâce à des politiques d'appui plus fermes, la part relative des différentes sources d'énergie renouvelables a progressé du fait de l'augmentation de la part de l'énergie éolienne et solaire photovoltaïque et de celle provenant de la biomasse solide et de l'exploitation des déchets solides urbains. Dans la région de la CEE, les possibilités de développement de l'énergie éolienne, de la biomasse solide ou des déchets solides urbains et de l'énergie solaire, restent importantes, alors que l'exploitation des sources d'énergie hydroélectrique et géothermique a quasiment atteint ses limites.

#### **Nécessité de définir des objectifs**

10. L'importance et la nécessité de se fixer des objectifs en matière d'énergie renouvelable sont perçues différemment d'un pays, d'une région ou d'une institution à l'autre. Certains estiment que recourir à des objectifs peut fonctionner efficacement dans des pays où il existe une forte cohésion ou des synergies sur le plan des politiques adoptées, des mesures d'incitation prévues par la réglementation et des mécanismes du marché, facteurs qui, tous trois, sont nécessaires pour mener à bien le processus de mise en œuvre. Les objectifs sont perçus comme un moyen d'inciter les décideurs à agir. Toutefois, cette stratégie peut présenter des risques, notamment si la volonté et l'engagement politiques font défaut.

11. Nul doute qu'en l'absence d'objectifs clairement définis la probabilité de parvenir à ses fins est moindre. Quelle est la position des États membres de la CEE à cet égard? La position de chaque pays ou sous-région est fonction de ses propres objectifs sur le plan énergétique, ainsi que de l'existence de sources d'énergie renouvelables locales, de la taille ou du niveau du marché des technologies développées localement, des engagements pris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et, enfin, de la réalisation plus ou moins manquée du fait que les énergies renouvelables peuvent contribuer aux différents aspects du développement durable. Certains pays estiment qu'il conviendrait de fixer des objectifs à titre facultatif, alors que d'autres, notamment lorsqu'ils sont liés par des accords conventionnels sont partisans d'objectifs obligatoires.

12. La diversité des positions a été manifeste au cours du Sommet mondial pour le développement durable, de nombreux pays ayant, à cette occasion, insisté pour que soient inclus dans le Plan d'application un objectif quantitatif mondial et un calendrier d'exécution en ce qui concerne la quantité d'énergie devant être obtenue à partir de sources renouvelables. Les participants ne sont finalement pas parvenus à un compromis, même s'ils ont fait leur l'idée de recourir davantage à de telles sources d'énergie. Les exploitants de combustibles fossiles, à savoir notamment les pays exportateurs de pétrole et les États-Unis, ont estimé que l'adoption de mesures visant à fixer des objectifs quantitatifs en matière d'énergie renouvelable entraînerait des distorsions du marché.

13. En Europe occidentale, l'augmentation de la part des énergies renouvelables est perçue comme un moyen stratégique de réduire ou d'éviter les émissions de gaz à effet de serre. À Johannesburg, l'Union européenne a fermement fait pression pour l'adoption d'un objectif chiffré mondial. Dans son Livre blanc, elle fixe un objectif moyen commun, à savoir, augmenter la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie primaire, qui est actuellement de 6 % à 12 % d'ici à 2010, et que celle de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, de 14 % à 22 %, objectifs, qui, s'ils étaient atteints, correspondraient quasiment aux engagements pris par l'Union européenne en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2012. La Directive de l'Union européenne sur les énergies renouvelables invite instamment les États membres de l'Union à *«fixer des objectifs indicatifs nationaux de consommation d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables»*. Ces objectifs nationaux *«devraient être compatibles avec tout engagement national pris dans le cadre des engagements relatifs au changement climatique acceptés par la Communauté au titre du Protocole de Kyoto»*.

14. Les pays en transition de la CEE sont tout à fait disposés à promouvoir les sources d'énergie renouvelables. Nombre d'entre eux considèrent ces énergies comme un moyen de favoriser le développement de petites entreprises locales dans certaines régions et de diversifier les structures d'approvisionnement au niveau régional. Quelques pays ont mis en place des programmes nationaux sur les énergies renouvelables et certains d'entre eux ont en outre défini des objectifs nationaux à titre indicatif. Par exemple, les pays candidats à l'Union européenne du premier groupe ajustent actuellement leurs programmes pour se conformer aux recommandations de la Directive de l'UE sur les énergies renouvelables. Toutefois, les contraintes financières, les politiques de fixation des prix de l'énergie et le manque de structures d'appui continuent à entraver le développement de sources d'énergie renouvelables dans nombre de pays en transition. En outre, ces pays disposent encore de possibilités importantes, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui leur permettrait d'honorer

les engagements pris au titre du Protocole de Kyoto en améliorant leur efficacité énergétique et en prenant des mesures de lutte contre le gaspillage énergétique.

### **Marché et coûts actuels**

15. À n'en pas douter il existe un fort potentiel dans le domaine des énergies renouvelables dans la région de la CEE. Cela étant, on peut se demander dans quelle mesure et dans quel délai la part de marché de ces énergies pourrait augmenter. Selon les nombreux cas de figure envisagés par des organisations du système des Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Conseil mondial de l'énergie (CME), la part des énergies renouvelables devrait croître mais néanmoins demeurer pendant longtemps encore, un complément plutôt qu'un substitut des combustibles fossiles.

16. L'énergie renouvelable, qu'elle provienne du vent, de petites centrales hydroélectriques, du soleil ou de la biomasse, peut certes être exploitée avec succès dans certaines zones propices, mais son exploitation à grande échelle continuera d'être soumise à des contraintes économiques et, dans une certaine mesure, environnementales. Dans les conditions actuelles du marché, les énergies renouvelables sont, dans l'ensemble, peu compétitives et leur exploitation généralisée ne peut être accélérée sans l'apport de subventions directes ou indirectes. Certains acteurs du marché énergétique font valoir que cela nuirait aux principes de base de l'économie de marché et d'autres, essentiellement des partisans des énergies renouvelables, affirment qu'il serait nécessaire de subventionner des initiatives de manière ciblée pendant un laps de temps déterminé pour encourager le développement et l'exploitation des énergies renouvelables (par exemple, à titre d'aide au «décollage»).

17. Depuis 1997, grâce aux améliorations technologiques, le coût des énergies renouvelables a considérablement diminué, notamment en ce qui concerne l'énergie éolienne et solaire, dont l'expansion annuelle a été de l'ordre de 28 et 26 %, respectivement, au cours des trois dernières années. En 2003, la puissance installée totale des turbines éoliennes a atteint 31 000 MW, 95 % de cette énergie provenant de sites implantés dans la région de la CEE, et, pour 75 %, en Europe. En augmentant la taille des turbines éoliennes et partant leur puissance unitaire de 70 KW dans les années 1980 à 3 MW aujourd'hui et 5 MW au-delà de 2005, le coût de l'électricité est réduit de manière significative. À l'heure actuelle, l'énergie éolienne produite à terre est la source d'énergie renouvelable la plus économique. Toutefois, malgré la diminution des coûts de production, ces énergies ne parviennent toujours pas à rivaliser avec les combustibles fossiles.

**Tableau 1. Analyse du coût de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables**

	Coût actuel	Réduction moyenne du coût d'ici à 2020 (estimation)
Bioénergie	Coût élevé. Rentable dans les applications de cogénération où le coût du combustible est faible. La coalimentation est une option relativement économique en cas de réaménagement d'une installation	10 %-15 %
Énergie éolienne à terre	Coût relativement faible. Inférieur à celui des autres sources d'énergie renouvelables	15 %-25 %
Énergie éolienne en mer	Coût élevé	20 %-30 %
Énergie solaire photovoltaïque	Coût très élevé. Rentable uniquement dans certains créneaux	30 %-50 %
Énergie solaire thermique	Coût très élevé	30 % +
Énergie géothermique	Coût élevé	10 %
Énergie hydroélectrique	Coût relativement peu élevé pour les grandes centrales et élevé pour les centrales de très petite taille	10 %

*Source:* World Energy Outlook 2001, Insight, OCDE/AIE, Paris

#### **IV. Politiques d'appui au marché**

18. L'une des principales stratégies pour dynamiser le marché consiste à supprimer les obstacles au commerce et aux investissements qui existent entre les pays dotés d'importantes ressources énergétiques renouvelables. Dans les pays européens de la CEE, il faudrait pour cela œuvrer concrètement à l'adoption de politiques, de réglementations et d'instruments du marché efficaces. La Directive de l'UE, qui vise à fournir un cadre communautaire pour l'augmentation de la part de marché des énergies renouvelables peut, en l'espèce, servir de point de départ.

19. Les États membres de l'Union européenne utilisent, au niveau national, différents instruments, tels que les certificats verts, les exonérations ou réductions d'impôts, les aides à l'investissement, les remboursements fiscaux et les mécanismes de soutien direct des prix. Pour l'heure, la bonne marche de ces mécanismes est d'une importance capitale pour préserver la confiance des investisseurs, avant la mise en place d'un cadre communautaire global fiable.

20. L'harmonisation des instruments visant à augmenter la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur un marché unique de l'électricité (marché en réseau) pourrait être plus efficace qu'une harmonisation des politiques sur des marchés hors réseau. Les échanges commerciaux d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur actuel de l'UE devraient être facilités par l'instauration *d'une garantie d'origine de cette électricité et par un système de certificats verts échangeables*. En outre, une meilleure compatibilité fonctionnelle entre la Directive de l'UE sur les énergies renouvelables et celle sur le marché intérieur de l'électricité (Directive 96/92/CE) favoriserait la création d'un marché stable des sources d'énergie renouvelables sur le marché unique européen de l'électricité, qui sera encore plus vaste à l'avenir. Un tel marché pourrait sans aucun doute dynamiser un second marché, celui des technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables d'autant que l'élargissement de l'Union favorisera la production locale de ces technologies dans les nouveaux États membres.

21. Hormis ce cas, qui demande à être confirmé à l'avenir, les faits ont montré qu'il n'existe pas qu'un modèle unique de mise en œuvre des politiques qui puisse être recommandé. Chaque cas requiert une solution différente et c'est particulièrement vrai pour les énergies renouvelables en raison, d'une part, de leur grande diversité et de leurs caractéristiques et, d'autre part, du fait qu'elles peuvent être reliées à des marchés en réseau ou hors réseau.

22. À sa réunion de juin 2003, le Bureau élargi du Comité de l'énergie durable a proposé que le secrétariat de la CEE organise, au cours de la session annuelle du Comité, une table ronde dans le cadre de laquelle les questions suivantes seraient abordées:

- ❖ Les politiques actuelles sont-elles favorables au développement des sources d'énergie renouvelables et à quel point? Dans quelle mesure contribuent-elles à la réalisation des objectifs existants?
- ❖ Les pays doivent-ils adopter des politiques communes ou harmonisées sur les énergies renouvelables et, si tel est le cas, dans quelles conditions?
- ❖ Les pays candidats à l'Union européenne sont-ils disposés à adapter leur législation aux dispositions de la Directive de l'UE sur les énergies renouvelables dans les délais prévus?
- ❖ Les pays en transition disposent-ils d'un environnement propice au développement des sources d'énergie renouvelables?
- ❖ Dans quelle mesure les activités de «renforcement des capacités» dans les pays en transition peuvent-elles contribuer à faire changer les politiques et à sensibiliser les acteurs aux énergies renouvelables?
- ❖ Quelles possibilités les mécanismes établis par le Protocole de Kyoto offrent-ils d'accroître l'exploitation de sources d'énergie renouvelables?
- ❖ Le recours transparent à des politiques gouvernementales, à des mesures incitatives prévues par la loi et à des mécanismes du marché pour promouvoir les sources d'énergie renouvelables peut-il être compatible avec des marchés énergétiques concurrentiels exempts de distorsions?

## V. Acteurs et activités en matière d'énergies renouvelables dans la région de la CEE

23. Le Bureau élargi du Comité a également invité le secrétariat: a) à faire l'inventaire des activités actuellement entreprises par les organisations internationales et régionales dans le domaine des sources d'énergie renouvelables; et b) à déterminer s'il existe un domaine particulier de ces activités dont le Comité serait le mieux à même de s'occuper.

24. Au niveau intergouvernemental, les principales organisations qui s'intéressent aux énergies renouvelables dans la région de la CEE sont la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques/Agence internationale de l'énergie (OCDE/AIE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et un certain nombre d'organismes du système des Nations Unies, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds pour l'environnement mondial (PNUD/FEM); le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elles participent à diverses activités, certaines portant sur un domaine, une sous-région ou un marché particulier (voir tableau 2).

**Tableau 2. Organisations internationales s'intéressant aux sources d'énergie renouvelables dans la région de la CEE**

Organisation	Politiques		Réglementations		Développement du marché ou des technologies		Assistance technique			DI
	Re	Mo	Re	Mo	Prom	Finance	Rc	F	Ep	
CE	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
OCDE/AIE	+		+		+					+
PNUD/FEM						+	+	+	+	
PNUE					+				+	+
ONUDI										+
UNESCO								+		+
BERD						+				

Re-Recommandation; Mo-Mise en œuvre; Prom-Promotion; Rc-Renforcement des capacités; F-Formation; Ep-Élaboration de projets; DI-Diffusion de l'information

25. La Commission européenne est le seul organisme juridiquement habilité parmi tous ceux qui viennent d'être mentionnés, non seulement de recommander mais également de mettre en œuvre les politiques dans ses États membres. Grâce à ses mécanismes financiers, tels que le sixième Programme-cadre (2003-2006) ALTERNER, la campagne pour le décollage des énergies renouvelables et l'initiative «Énergie intelligente-Europe», elle appuie les propositions de développement du marché des énergies renouvelables et des technologies, de renforcement des capacités et de projets régionaux ou locaux.

26. L'OCDE/AIE fait des recommandations en matière de politiques et de règlements dans le domaine des énergies renouvelables, recueille et diffuse des informations et effectue des études comparatives. Les organismes du système des Nations Unies gèrent toute une gamme de programmes et d'activités: le PNUD/FEM se concentre sur les activités de renforcement des capacités, de formation et d'élaboration de projets et octroie des subventions à des projets de petite envergure; le PNUE s'emploie à promouvoir les technologies et octroie également des subventions à des petits projets par le biais du programme du Fonds pour l'environnement mondial; et l'UNESCO fournit des programmes d'enseignement aux universités. Trois des commissions régionales [la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)] ont des programmes régionaux sur les énergies renouvelables, contrairement à la CEE et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Par ailleurs, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a lui aussi un programme sur les énergies renouvelables, qui est axé sur des projets dans les pays en développement et les zones rurales.

27. Depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement durable, quelques initiatives sous-régionales (initiatives du type II) ont vu le jour dans la région de la CEE. La première, le Programme pour les énergies renouvelables en Méditerranée (MedRE Program), est un projet facultatif réunissant des gouvernements et le secteur privé, dont l'objectif premier est de dynamiser le marché des énergies renouvelables dans la région méditerranéenne en élaborant des mécanismes de marché aptes à stimuler les échanges; et de faciliter la promotion de projets relatifs aux énergies renouvelables dans des domaines prioritaires, notamment en favorisant les investissements. Une autre initiative analogue, Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership (REEEP) (Partenariat pour les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie), lancée par le Gouvernement britannique a le même objectif, mais à une échelle plus vaste.

28. Compte tenu de cela, les questions suivantes se posent:

- ❖ Le Comité peut-il promouvoir davantage les politiques de développement durable, par le biais de son programme de travail, sans avoir une composante énergie renouvelable?
- ❖ Partant de cela, la CEE devrait-elle inclure la question des énergies renouvelables dans son programme de travail sur l'énergie durable?
- ❖ Dans l'affirmative, comment constituer le programme pour éviter les chevauchements avec d'autres organisations intergouvernementales de la région de la CEE?

## **VI. À quel domaine particulier la CEE devrait s'intéresser?**

29. À la suite de la décision du Bureau élargi, le secrétariat a établi un projet de proposition de mandat (voir annexe I) définissant les objectifs, la portée et les modalités d'exécution d'un sous-programme sur les énergies renouvelables, dans le cadre du programme de travail du Comité de l'énergie durable. Les participants l'examineront, le mercredi 19 novembre après-midi, au cours de la table ronde sur les énergies renouvelables. Ce projet de proposition

ne saurait en aucun cas préjuger d'une quelconque décision; au contraire, les délégations sont encouragées à l'utiliser comme point de départ avant de prendre une décision finale sur la question de savoir si le Comité doit travailler dans le domaine des sources d'énergie renouvelables, où et comment.

## ANNEXE I

### PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA CEE

#### PROJET DE MANDAT

**Motivations:** L'engagement politique des États membres de la CEE à faciliter la transition des économies nationales et des marchés de l'énergie vers des schémas plus rationnels [Plan d'application de Johannesburg; propositions et initiatives de partenariat en rapport avec l'eau et l'assainissement, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique (WEHAB); recommandations de la neuvième session de la Commission du développement durable; engagements pris au titre du Protocole de Kyoto; Déclaration faite lors de la Réunion du G-8 à Évian, en mai 2003; définition, par le Comité de l'énergie durable de la CEE, des énergies renouvelables comme une question prioritaire en matière de développement durable dans la région de la CEE; et Déclaration-contribution de la CEE à la neuvième session de la Commission du développement durable (ECE/ENERGY/43 et annexe I)].

**Activités:** La Déclaration-contribution à la neuvième session de la Commission du développement durable et le programme de travail de la CEE (par. 29); la Déclaration ministérielle de Kiev (par. 47 et 48); la réunion du Bureau élargi du Comité de l'énergie durable en juin 2003; la décision favorable du Comité à sa treizième session annuelle (le cas échéant).

**Objectif général à moyen terme:** Contribuer à l'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables dans les différentes sources d'énergie actuellement utilisées en s'employant à promouvoir (dans la mesure du possible par des mesures sans effets de distorsion du marché sinon avec les effets les plus faibles qui soient) des instruments d'action, des mesures d'incitation réglementaires et des mécanismes du marché dans les États membres de la CEE, en mettant l'accent sur les pays en transition qui ne sont pas candidats à l'Union européenne. Les activités de promotion doivent être mises en œuvre de façon équilibrée, en parfaite harmonie et coordination avec les autres sous-programmes du Comité de l'énergie durable et d'autres organisations internationales.

#### **Objectifs à court terme:**

- ❖ Concrétiser les engagements politiques en matière de sources d'énergie renouvelables pris lors du Sommet mondial pour le développement durable en privilégiant des actions régionales;
- ❖ Encourager et assister les États membres de la CEE, et en particulier les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, dans leurs efforts visant à définir des buts et des objectifs nationaux de développement des sources d'énergie renouvelables;
- ❖ Promouvoir les meilleures pratiques en ce qui concerne les politiques de soutien, notamment dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale;
- ❖ Contribuer à créer un contexte propice à l'exploitation des énergies renouvelables dans la région de la CEE, tant en réseau que hors réseau;

- ❖ Sensibiliser davantage les décideurs et l'ensemble de la population au rôle que pourraient jouer les sources d'énergie renouvelables en matière d'approvisionnement énergétique et de développement durable.

**Portée, en termes de choix des sources d'énergie renouvelables:** Le Comité devra décider s'il convient d'axer ses activités sur:

- ❖ Les principales sources d'énergie renouvelables dans la région de la CEE, comme par exemple, les petites centrales hydroélectriques; la biomasse; la géothermie; l'énergie éolienne ou solaire; ou
- ❖ Toutes les énergies renouvelables, y compris les déchets urbains et industriels.

Il devra également décider d'inclure ou non dans le programme:

- ❖ La promotion de l'hydrogène;
- ❖ La promotion de différents combustibles hybrides (par exemple, charbon/biomasse), en collaboration avec d'autres organes subsidiaires de la CEE, tels que le Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable.

**Portée, en termes d'activités:** Le Comité devra décider dans quels domaines concentrer son action, sans perdre de vue les activités des autres organisations internationales (voir les paragraphes 22 à 26 et le tableau 2). Il pourra, en l'espèce, axer ses travaux sur:

- ❖ L'élaboration de recommandations et la promotion d'instruments d'action, de réglementations et de pratiques optimales;
- ❖ L'analyse de l'évolution du marché et des technologies;
- ❖ L'assistance technique, notamment, les activités de renforcement des capacités, de formation et d'élaboration de projets se rapportant aux sources d'énergie renouvelables (ingénierie financière) en faveur des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale;
- ❖ La réalisation d'études comparatives et la diffusion de l'information.

**Note: La proposition du secrétariat de la CEE est la suivante:**

- ❖ Promouvoir des instruments d'action, des réglementations, des mécanismes du marché et l'adoption des meilleures pratiques pour appuyer le développement et l'exploitation de sources d'énergie renouvelables (sans mettre l'accent sur les questions technologiques), notamment dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale (c'est-à-dire, les pays en transition ne faisant pas partie de l'Union européenne);

- ❖ Fournir une assistance au groupe des États membres de la CEE susmentionnés en matière d'élaboration de projets se rapportant aux sources d'énergie renouvelables, y compris pour l'utilisation des mécanismes établis par le Protocole de Kyoto;
- ❖ Diffuser l'information, aux fins de la sensibilisation aux énergies renouvelables.

**Méthodes de travail:** Les activités devraient être menées à bien par un nouveau groupe intergouvernemental d'experts, organe subsidiaire du Comité de l'énergie durable. Compte tenu de l'appui politique accru en faveur des énergies renouvelables et de l'intérêt que ces énergies suscitent actuellement, le secrétariat propose d'instituer ce groupe en tant que Groupe de travail sur les énergies renouvelables. Ce groupe de travail bénéficiera des services du secrétariat de la CEE qui fournit un appui au Comité de l'énergie durable et, pour certaines questions en rapport avec l'environnement, de la coopération et de l'appui du secrétariat qui assiste le Comité des politiques de l'environnement, dans la limite des ressources existantes. Les activités relevant de l'assistance technique (telles que l'élaboration de projets et les échanges de droits d'émission), si elles sont approuvées par le Comité, seraient exécutées en même temps que le projet «Efficacité énergétique 21». Il est recommandé de travailler en collaboration avec le Comité du bois de la CEE, en ce qui concerne la biomasse. La participation d'organisations des différents secteurs d'activité, d'initiatives privées ou publiques, d'organisations internationales et, en particulier, de l'OCDE/AIE, de la Commission européenne, du PNUE ou de l'OMS, serait souhaitable.

## ANNEXE II

**INFORMATIONS STATISTIQUES SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**  
**Région de la CEE**

**Tableau 1\*. Part de l'approvisionnement total en énergie primaire produite à partir  
de sources d'énergie renouvelables, par pays (en pourcentage)**

Pays**	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Taux annuel (%)
<b><u>Union européenne</u></b>	<b>4,8</b>	<b>5,2</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>	<b>5,5</b>	<b>5,4</b>	<b>5,7</b>	<b>1,6</b>
Allemagne	1,6	1,9	1,9	2,2	2,4	2,3	2,6	4,9
Autriche	21,6	23,6	22,3	22,3	22,3	23,3	22,9	0,6
Belgique	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2	-3,5
Danemark	8,8	7,8	6,9	7,8	8,3	9,0	10,1	1,4
Espagne	6,9	5,4	7,0	6,3	6,1	5,2	5,6	-2,0
Finlande	19,1	21,0	19,2	20,4	21,7	21,8	23,5	2,1
France	6,9	7,5	7,1	6,8	6,7	6,9	6,8	-0,2
Grèce	5,1	5,6	5,7	5,4	5,0	5,3	5,0	-0,1
Irlande	1,6	2,0	1,6	1,6	2,0	1,8	1,8	1,0
Italie	3,7	4,3	4,6	4,7	4,8	5,1	5,2	3,5
Luxembourg	0,9	1,4	1,1	1,4	1,5	1,3	1,5	6,0
Pays-Bas	1,2	1,2	1,6	1,9	2,0	1,3	1,4	2,0
Portugal	15,7	13,0	15,9	14,6	13,4	10,9	12,7	-2,1
Royaume-Uni	0,5	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,1	7,6
Suède	25,2	26,3	23,9	27,9	28,3	28,0	31,7	2,3
<b><u>Autres pays d'Europe occidentale</u></b>								
Islande	62,5	64,4	61,8	63,6	66,3	71,7	72,6	1,1
Norvège	53,4	49,3	43,7	43,9	44,1	44,9	52,8	-0,1
Suisse	13,0	15,9	13,6	14,8	14,7	16,7	15,9	2,0
<b><u>Amérique du Nord</u></b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,5</b>	<b>6,3</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,0</b>	<b>-0,5</b>
Canada	16,1	16,7	17,0	16,7	16,3	16,9	16,8	0,4
États-Unis	5,2	5,2	5,3	5,2	5,1	5,0	4,8	-0,9
<b><u>Europe centrale</u></b>								
Hongrie	1,3	1,9	1,4	1,5	1,4	1,5	1,6	22,1
Pologne	1,6	3,9	3,6	3,7	4,0	4,0	4,2	10,3
République tchèque	0,3	1,4	1,3	1,5	1,6	1,8	1,4	18,0
Slovaquie	1,5	3,7	3,9	3,3	3,6	3,9	4,0	10,3
<b><u>États baltes</u></b>								
Estonie	1,9	9,2	10,0	11,1	10,1	10,8	10,9	10,4
Lettonie	29,4	32,1	28,6	30,5	30,3	29,1	30,9	1,2
Lituanie	1,9	5,6	5,6	6,0	6,4	7,7	8,7	8,3
<b><u>Europe du Sud-Est</u></b>								
Albanie	9,5	27,2	32,3	28,7	28,3	28,9	24,7	2,5
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0
Croatie	9,2	11,3	13,4	10,9	10,4	11,2	11,3	2,1
Roumanie	–	–	–	4,2	4,8	5,3	4,8	–
Serbie-et-Monténégro	8,0	15,0	14,4	14,0	15,0	16,9	17,0	<sup>a</sup>
Turquie	17,9	17,1	16,3	15,4	15,4	14,5	12,5	3,5

<sup>a</sup> non significatif, conditions hydrologiques extrêmement défavorables en 1990.

\* Source: Données de l'AIE sur les énergies renouvelables, 2002; et données recueillies par la CEE.

\*\* Source: Les énergies renouvelables sont les suivantes: hydroélectricité, géothermie, énergie solaire thermique, énergie solaire photovoltaïque, énergie éolienne, déchets solides urbains, biomasse solide et biogaz.

**Tableau 2\* . Part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, par pays (en pourcentage)**

Pays/région	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Évolution annuelle
<b><u>Union européenne</u></b>	<b>13,1</b>	<b>14,0</b>	<b>13,6</b>	<b>14,1</b>	<b>14,3</b>	<b>14,1</b>	<b>14,9</b>	<b>1,2</b>
Allemagne	3,7	5,1	5,1	4,5	4,8	5,2	6,3	5,3
Autriche	66,0	70,5	66,9	67,8	69,6	71,1	72,3	0,9
Belgique	1,1	1,3	1,1	1,1	1,3	1,4	1,2	1,2
Danemark	3,2	5,5	4,2	7,1	10,1	12,0	16,8	18,0
Espagne	17,2	14,9	23,9	19,7	19,3	13,5	16,1	-0,7
Finlande	28,6	30,6	25,6	29,1	34,8	30,5	33,3	1,5
France	13,3	15,4	13,4	13,4	12,9	14,6	13,2	-0,1
Grèce	5,1	8,6	10,3	9,1	8,2	9,6	7,8	4,3
Irlande	4,9	4,1	4,0	4,1	5,6	5,2	5,0	0,2
Italie	16,4	17,5	19,4	18,8	18,4	19,9	18,9	1,5
Luxembourg	16,7	29,0	23,2	32,5	47,5	43,0	46,9	10,9
Pays-Bas	1,5	2,4	3,1	4,1	4,3	2,5	3,1	7,7
Portugal	34,7	28,3	45,9	41,7	36,4	20,3	30,3	-1,4
Royaume-Uni	2,1	2,4	1,7	2,1	2,4	2,7	2,7	2,6
Suède	50,9	47,6	38,5	48,3	49,1	48,1	57,1	1,1
<b><u>Autres pays d'Europe occidentale</u></b>								
Islande	99,5	99,8	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	0,0
Norvège	99,8	99,7	99,5	99,6	99,6	99,6	99,7	0,0
Suisse	55,2	57,4	52,5	56,3	55,3	59,6	57,2	0,4
<b><u>Amérique du Nord</u></b>	<b>17,5</b>	<b>17,8</b>	<b>18,8</b>	<b>18,8</b>	<b>17,0</b>	<b>16,3</b>	<b>15,1</b>	<b>-0,5</b>
Canada	62,4	61,0	63,1	62,2	60,3	61,0	60,5	-0,3
États-Unis	10,8	11,0	11,8	12,0	10,6	9,7	8,3	-1,1
<b><u>Europe centrale</u></b>								
Hongrie	0,6	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8	2,7
Pologne	1,1	1,4	1,5	1,5	1,8	1,7	1,6	4,0
République tchèque	2,3	4,0	3,5	3,4	3,1	3,7	3,1	3,1
Slovaquie	8,0	18,4	20,0	17,6	17,9	17,5	16,6	7,6
<b><u>États baltes</u></b>								
Estonie	0,0	0,03	0,02	0,03	0,06	0,06	0,07	0,1
Lettonie	67,7	78,7	65,2	68,1	76,9	67,2	68,3	0,1
Lituanie	1,4	2,7	1,9	2,0	2,4	3,1	3,0	2,2
<b><u>Europe du Sud-Est</u></b>								
Albanie	9,9	96,2	96,4	96,9	98,4	97,9	98,5	1,4
Bulgarie	n.d.	6,0	7,0	6,8	7,9	7,8	7,2	n.d.
Croatie	43,2	59,4	68,6	54,7	50,2	53,9	55,1	2,5
Roumanie	n.d.	28,2	25,7	30,6	35,3	36,1	28,5	0,0
Serbie-et-Monténégro	25,8	35,1	40,9	33,9	34,1	39,8	37,5	4,4
Turquie	40,4	41,6	42,9	38,9	38,3	30,0	24,9	-4,7

\* Source: Données de l'AIE sur les énergies renouvelables, 2002; et données recueillies par la CEE.

**Tableau 3\*. Part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, à l'exception de l'hydroélectricité, par pays (en pourcentage)**

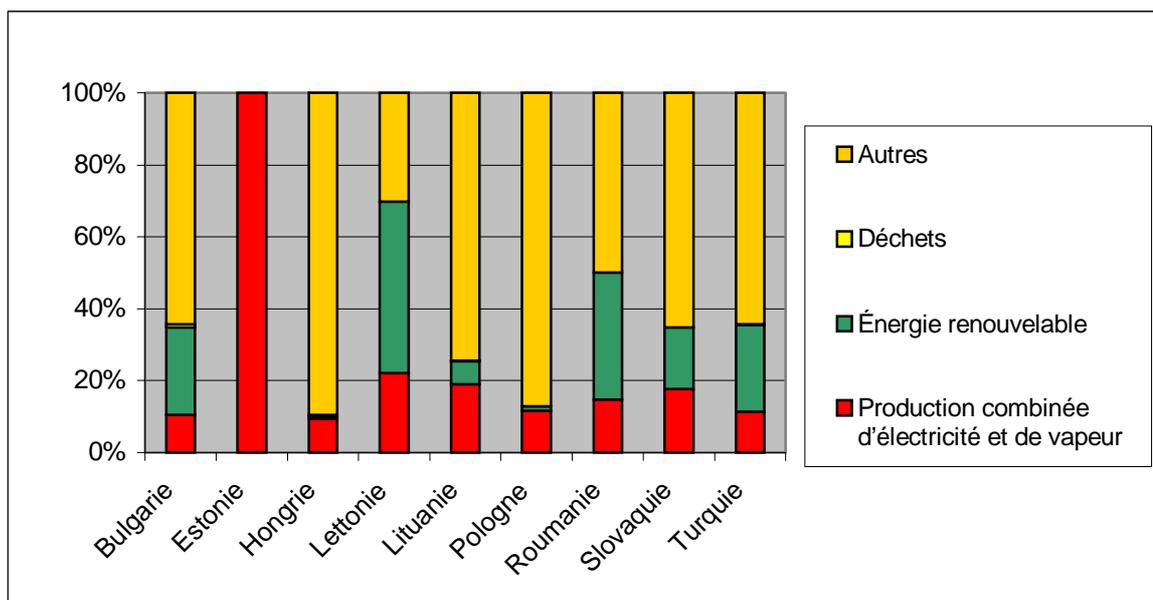
Pays/région	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Évolution annuelle
<b><u>Union européenne</u></b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,5</b>	<b>9,5</b>
Allemagne	0,6	1,0	1,1	1,3	1,7	1,7	2,5	16,0
Autriche	2,3	3,3	2,9	3,0	3,0	2,8	2,7	1,9
Belgique	0,7	0,8	0,8	0,7	0,8	1,0	0,7	-0,6
Danemark	3,1	5,4	4,2	7,1	10,0	11,9	16,7	18,4
Espagne	0,4	0,9	1,0	1,4	1,7	2,4	3,3	22,7
Finlande	8,6	10,4	8,5	11,4	13,3	12,1	12,3	3,7
France	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	3,1
Grèce	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,8	64,7
Irlande	–	0,1	0,2	0,7	1,2	1,3	1,4	–
Italie	1,6	1,6	1,8	1,9	2,2	2,4	2,5	5,1
Luxembourg	5,4	10,9	9,5	12,1	15,6	19,3	19,2	13,4
Pays-Bas	1,4	2,3	3,0	4,0	4,1	2,4	3,0	8,1
Portugal	2,5	3,2	3,0	3,3	3,0	3,4	4,2	5,4
Royaume-Uni	0,4	0,9	0,8	0,9	1,0	1,2	1,3	11,6
Suède	1,3	1,7	1,7	2,0	1,9	1,9	3,0	8,7
<b><u>Autres pays d'Europe occidentale</u></b>								
Islande	6,3	5,8	6,8	6,7	10,4	15,8	17,2	10,6
Norvège	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	2,5
Suisse	0,7	0,9	1,2	1,1	1,1	1,2	1,4	7,4
<b><u>Amérique du Nord</u></b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>
Canada	0,8	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3	4,6
États-Unis	2,1	2,2	2,2	2,1	2,0	2,1	2,1	0,1
<b><u>Europe centrale</u></b>								
Hongrie	–	–	–	–	0,3	0,3	0,3	–
Pologne	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	14,4
République tchèque	–	0,7	0,5	0,8	0,9	1,1	0,7	–
Slovaquie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	41,0
<b><u>États baltes</u></b>								
Estonie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lettonie	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,1	0,1	5,2
Lituanie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b><u>Europe du Sud-Est</u></b>								
Albanie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bulgarie	n.d.							
Croatie	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Roumanie	0,0	0,0	0,0	0,03	0,02	0,04	0,02	0,0
Serbie-et-Monténégro	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Turquie	0,1	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	4,7

\* Source: Données de l'AIE sur les énergies renouvelables, 2002; et données émanant des pays, recueillies par la CEE.

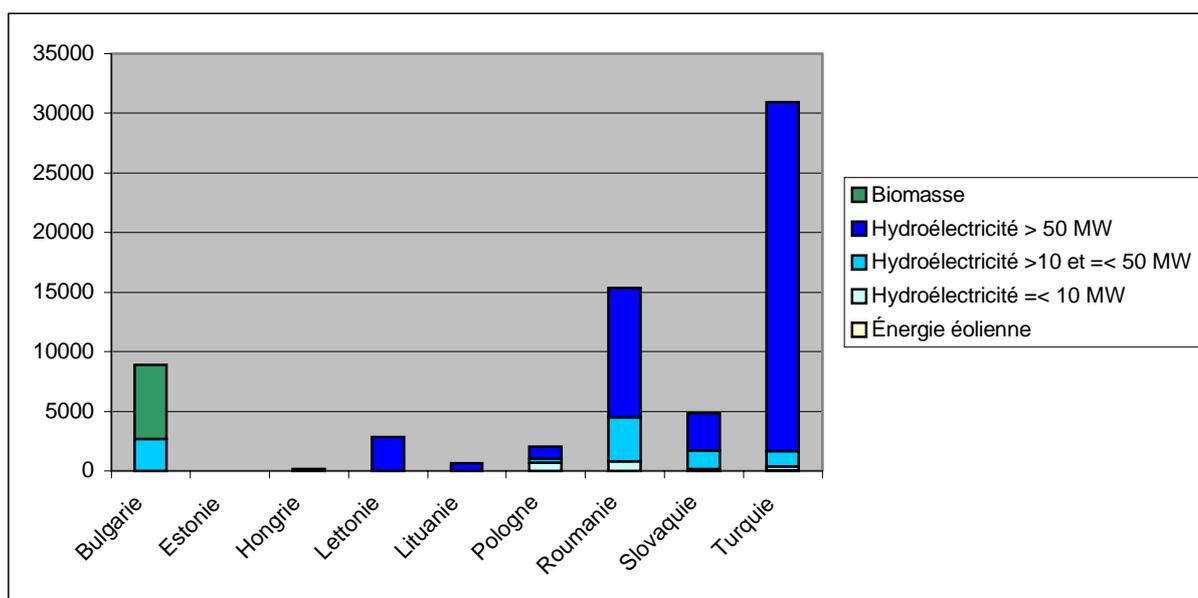
## ANNEXE III

**DONNÉES STATISTIQUES CONCERNANT CERTAINS PAYS D'EUROPE  
CENTRALE ET DU SUD-EST, FOURNIES PAR L'ASSOCIATION  
RÉGIONALE CHARGÉE DE LA RÉGLEMENTATION  
DE L'ÉNERGIE (ERRA), BUDAPEST**

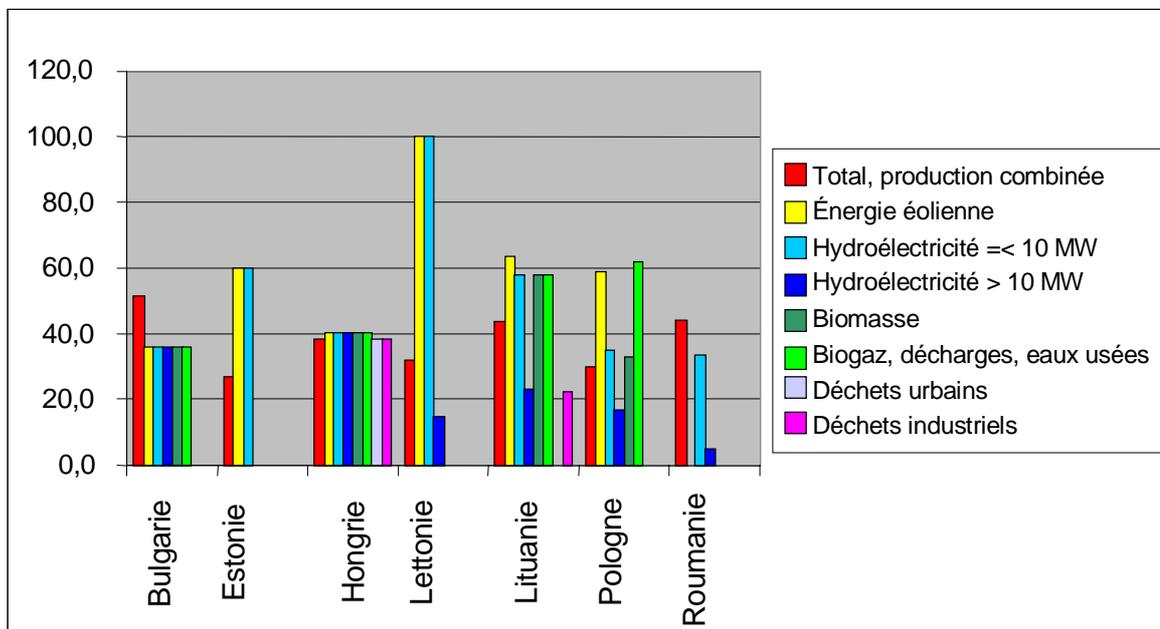
**Part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables  
et de la production combinée d'électricité et de chaleur  
dans la consommation nationale brute d'électricité (2000)**



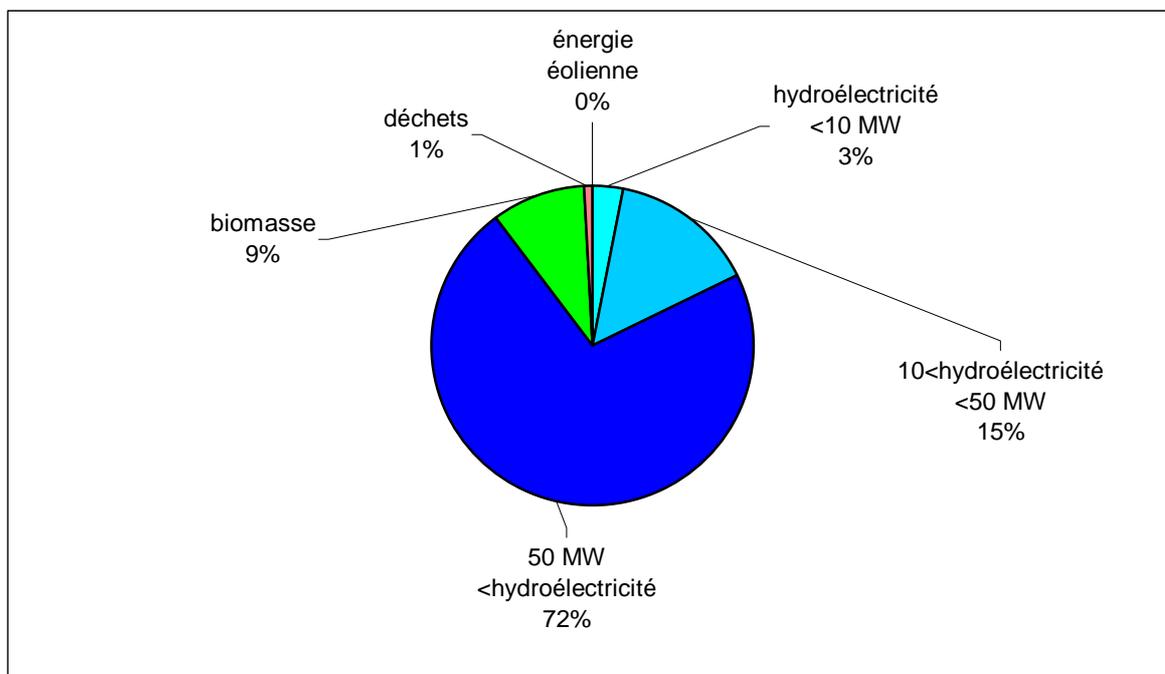
**Électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables,  
par pays et technique (GWh, 2000)**



**Prix réglementés de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables  
et provenant d'une production combinée d'électricité et de vapeur  
(EUR/MWh, 2000)**



**Capacités de production d'électricité provenant de sources  
d'énergie renouvelables dans la région de l'ERRA**



-----